

Le SCoT du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre

SCoT du Born

M Mayenc 17/11/2014

La Méthode

- Le pilotage politique par le bureau du SYBARVAL
- Une comité technique avec PPA et représentants des associations
- Des groupes de travail thématique , coprésidés par deux membres du bureau avec participation des PPA, associations , représentants des « forces vives » concernées par la thématique
 - environnement (+ loi littorale)
 - prospective -démographie
 - économie-tourisme
 - habitat mode de vie
 - déplacement-intermodalité
 - centralité, équipements, services
 - paysages et formes urbaines
 - interSCoT

Le PADD

- Fonder le projet sur un modèle économe en ressources:
 - dans un territoire dont la population a doublé en quarante ans volonté forte de réduire le développement urbain et de freiner la croissance , en se situant dans une hypothèse moyenne basse entre les deux hypothèses de la note d'enjeux de l'Etat (+50 000 et +120 000)
 - un projet vert pour point de départ
 - un nouveau modèle urbain, avec une enveloppe urbaine définie et la promotion de formes urbaines plus compactes,
 - une plus grande lisibilité de la performance économique du territoire (consolider ce qui existe et promouvoir une économie productive,

PADD

- Respecter l'intégrité patrimoniale et écologique territoriale
- Améliorer la vie quotidienne,
 - Construire un réseau de déplacements au service d'une amélioration de la qualité de vie
 - Développer l'offre de logements pour tous
 - Equilibrer l'offre commerciale sur le territoire
- Assurer l'avenir du territoire par une économie attractive,

Le DOO

- Partie 1 : Préserver le capital nature du territoire
- Partie 2 : Promouvoir un modèle urbain économe en ressources et respectueux des spécificités paysagères locales
- Partie 3 : Placer la qualité et l'amélioration de la vie quotidienne au cœur du projet territorial
- Partie 4 : Assurer l'avenir du territoire par une économie attractive performante et durable
- ❖ **Pour chaque item le SCOT prévoit des prescriptions et des recommandations**

Préserver le capital nature du territoire

- Le territoire du SCoT du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre abrite un ensemble d'espaces naturels remarquables caractérisé par une grande biodiversité, dont il constitue souvent un véritable réservoir, connecté aux milieux terrestres du plateau landais par la vallée de la Leyre, la chaîne des lacs littoraux, les tributaires du Bassin. Pour protéger ces espaces, quatre orientations:
 - 1)-Protéger les espaces et sites naturels littoraux
 - 2)-Préserver et renforcer la trame bleue du territoire
 - 3)-Consolider la trame verte du territoire
 - 4)-Préserver et valoriser une trame verte et bleue urbaine

Sites naturels littoraux

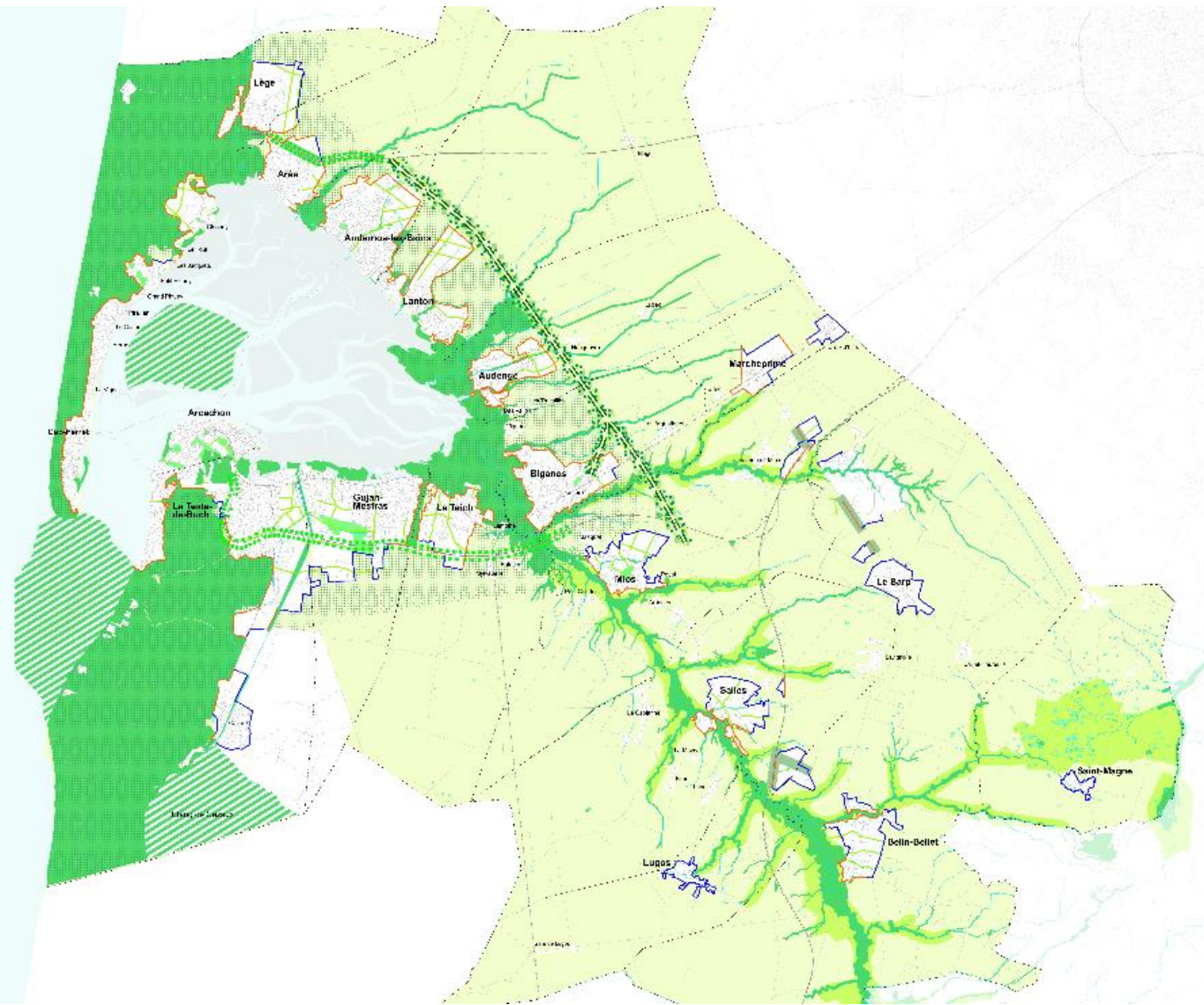
- Protéger la bande littorale en tenant compte de sa diversité:
 - Les berges lacustres
 - La cote océane et le cordon dunaire non fixé
 - La côte du Bassin
- Préserver et valoriser les coupures d'urbanisation
- Sur le plan écologique, continuités entre terre et mer , corridors des ruisseaux
- Sur le plan économique, en maintenant l'activité primaire ou en permettant , dans le cadre de la jurisprudence, des golfs ou autres équipements touristiques légers ,
- Sur le plan des aménités et de la qualité de vie des populations locales, en évitant la constitution d'un front urbain continu, en offrant des aérations cadencées de l'urbanisation, en permettant des fonctions récréatives de continuité



3. Documents d'orientation et d'objectifs

Préserver le capital nature du territoire
Les espaces naturels et agri-paysages protégés par le Scot

- Les espaces naturels protégés délimités :**
- Sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et sites nécessaires au maintien des équilibres naturels
 - Espace naturel majeur pour sa valeur intrinsèque dans l'espace maritime / lacustre
 - espace naturel urbain
- Les espaces naturels protégés localisés :**
- Espaces à intérêt écologiques
 - Coupsure d'urbanisation ou linéaires écologiques
 - Espaces d'équilibre agro-paysager
 - Lagunes
- Mesures d'intégration environnementale et paysagère**
- Tracer les linéaires ville-nature
 - Linéaire à valoriser
 - Linéaire à structurer
 - Tracer des principes de continuités naturelles en milieu urbain
 - Assurer des perspectives naturelles le long des infrastructures routières et au droit des zones d'activités
- Evolution l'intégration paysagère et écologique de la voie de circulation trans-littorale**
- Recréer le paysage de l'A630 et de la RD 06
 - Préserver la continuité des cours d'eau

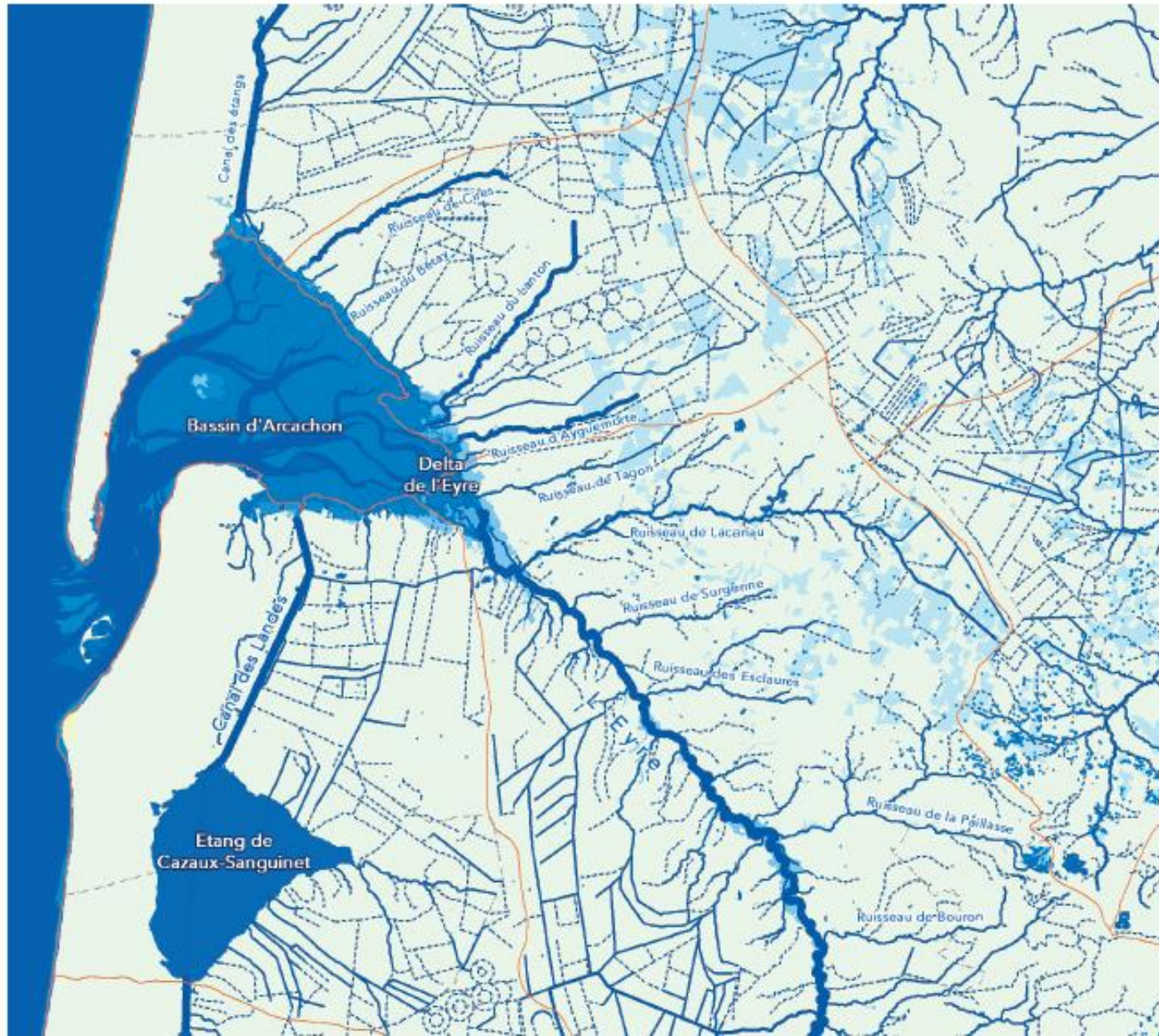


La Trame bleue

- Préserver et restaurer la continuité aquatique des cours d'eau
- Préserver une zone tampon de part et d'autre des « corridors écologiques majeurs »
- Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des autres émissaires et de leurs petits bassins versants
- Maintenir la biodiversité et la fonctionnalité écologique de la matrice agro-sylvicole du plateau landais
- Protéger les lagunes du plateau landais
- Établir un meilleur équilibre de régulation de la nappe superficielle

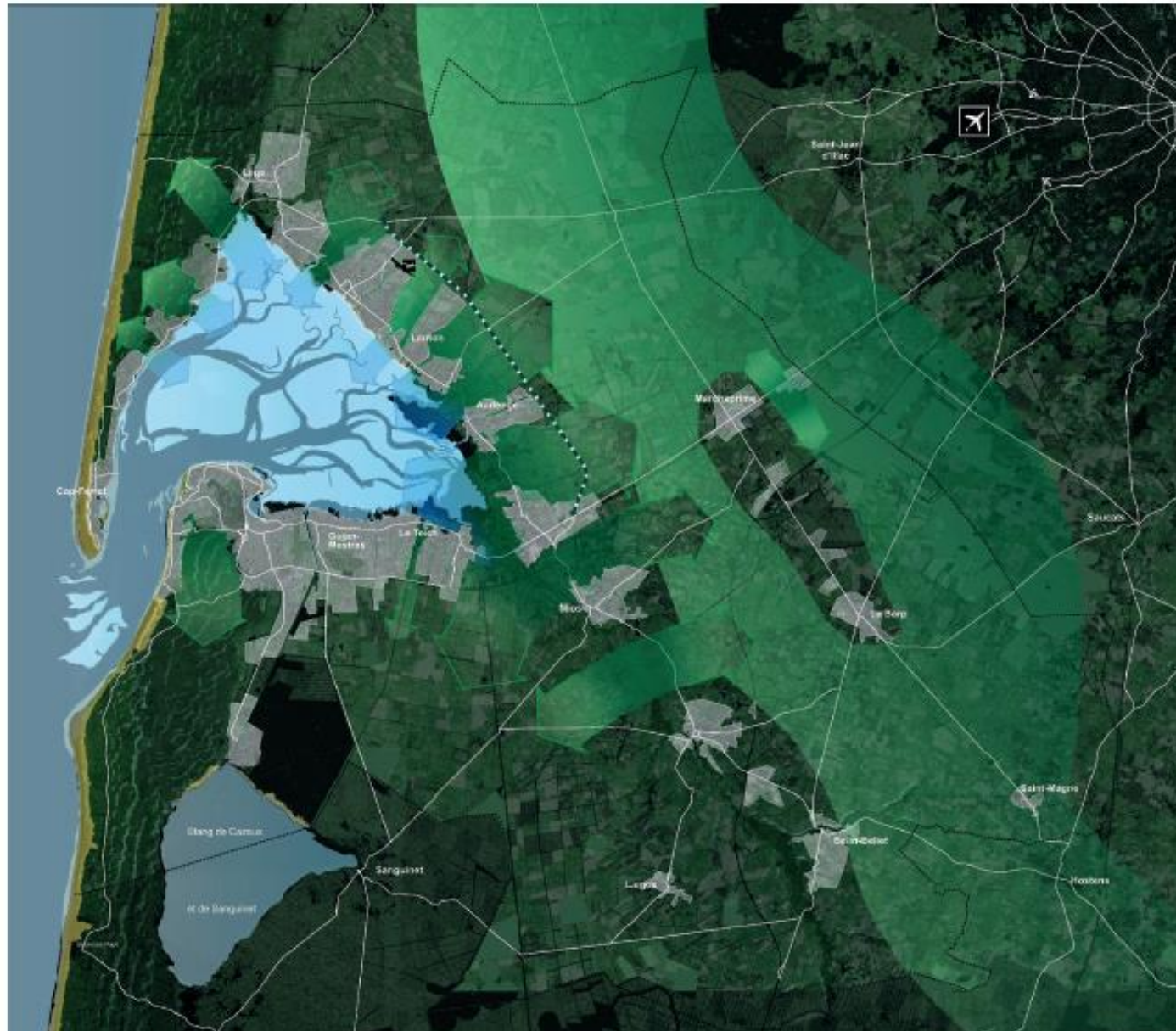
La trame bleue

M Mayenc 02 07 2012

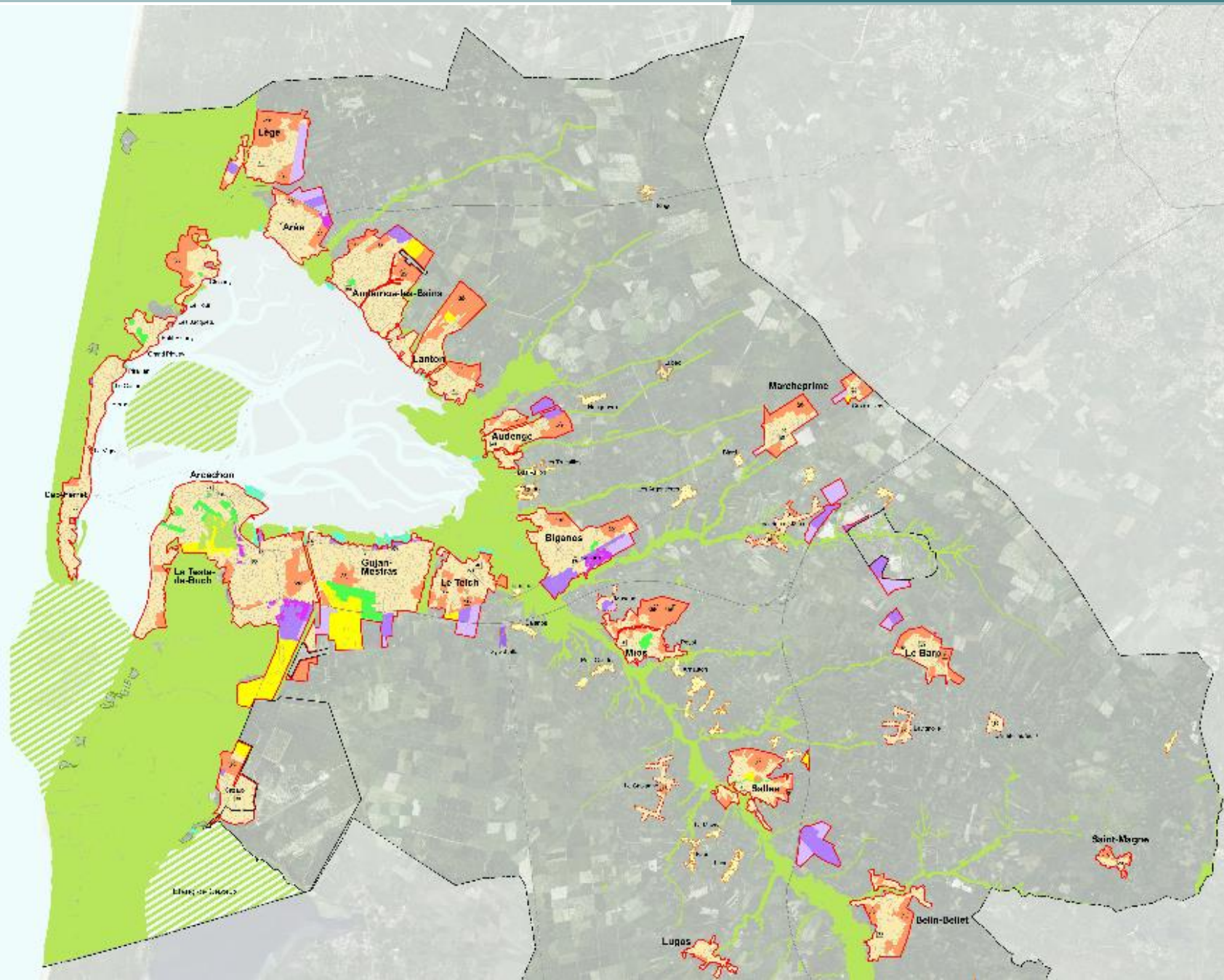


Une trame complète et maillée de coupures vertes et de coupures d'urbanisation

M Mayenc 02 07 2012



Inscrire l'urbanisation au sein de
l'armature naturelle



B-Promouvoir un modèle urbain économe en ressources et respectueux du paysage

- « C'est donc bien entre préserver et accueillir que l'équilibre est posé dans le projet territorial du SCoT »
- Protéger les espaces et sites naturels littoraux
- Optimiser les espaces multifonctionnels , par l'intensification des centralités et des secteurs desservis par les transports en commun, afin que 40% du développement y soit localisé.
- Pour cela délimiter dans les PLU les secteurs de densités minimales (dans les Règlements et les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Assurer l'avenir du territoire par une économie attractive performante et durable

- Consolider une économie née de la mer et de la forêt liée aux compétences traditionnelles et aux savoir-faire locaux.
- Confirmer la vocation des sites d'activités ostréicoles et de pêche
- Encadrer la diversification et l'évolution des ports et villages ostréicoles et de pêche:
 - **Établir un schéma directeur de modernisation et de développement de l'activité ostréicole et de pêche du bassin d'Arcachon**

Assurer l'avenir du territoire par une économie attractive performante et durable

- Consolider la filière industrielle Bois autour du site Sylva 21
- Confirmer le maintien du massif productif
- Constituer deux pôles de compétences nautiques autour des sites de projet Ares-Lège et La Teste-de-Buch
- Créer des sites de production ciblés sur les filières émergentes
 - L'axe Marcheprime - Mios - Le Barp situé le long de la RD 5, bénéficiant d'importantes disponibilités foncières et situé entre le CEA et la mine de silicium, est identifié comme le secteur d'implantation privilégié des établissements des filières liées aux technologies lasers.
- Concentrer la production d'une offre tertiaire sur quelques sites (Technoparc du Teich et EIC de La Teste+ polarité administrative à Andernos)
- Optimiser la localisation des activités logistiques de flux autour des échangeurs de Mios et de Salles